



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 13 Mars 2023

L'Arcom désigne Point de Contact en tant que signaleur de confiance (RSN)

L'association Point de Contact est fière d'annoncer sa désignation par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) en tant que signaleur de confiance, dans le cadre du Règlement sur les services numériques (RSN). Cette reconnaissance souligne l'expertise et l'engagement de l'association dans la lutte contre les contenus illicites en ligne et les cyberviolences.

Une consécration de l'expertise de Point de Contact

Depuis plus de 25 ans, Point de Contact agit pour la protection des citoyens sur internet en permettant aux victimes et aux témoins de signaler des contenus et comportements malveillants. L'association collabore étroitement avec les autorités, les plateformes numériques et d'autres organisations engagées dans la lutte contre la cybercriminalité. Grâce à son expertise reconnue en matière de signalement et de sensibilisation, elle joue un rôle clé dans la prévention et la réduction des risques liés aux violences numériques.

En tant que signaleur de confiance, Point de Contact bénéficie désormais d'une priorité d'examen de ses signalements par les plateformes en ligne, garantissant une réactivité accrue face aux contenus présumés illicites. Ce statut permet à l'association d'accroître son efficacité dans le traitement des signalements et d'améliorer la coopération avec les plateformes pour assurer un retrait rapide des contenus illégaux.

Un rôle renforcé pour une modération plus efficace


Les signaleurs de confiance sont chargés de notifier les plateformes sur des contenus présumés illicites, tels que les discours de haine, l'apologie du terrorisme ou l'exploitation sexuelle des mineurs. Conformément au RSN, les plateformes devront traiter ces signalements en priorité et, le cas échéant, retirer les contenus en infraction. Ce statut s'inscrit également dans une démarche plus large visant à responsabiliser les plateformes et à renforcer la transparence des processus de modération des contenus, laquelle a été engagée par l'entrée en vigueur du RSN au niveau européen.

Point de Contact accroît ainsi sa légitimité à agir en faveur d'un internet plus respectueux des droits fondamentaux. L'association continuera à sensibiliser et accompagner les internautes, tout en collaborant avec les acteurs du numérique et les pouvoirs publics pour améliorer la lutte contre les cyberviolences.

À propos de Point de Contact

Point de Contact est une association de lutte contre les cyberviolences et de protection des droits des citoyens sur internet. Elle permet aux victimes et aux témoins de lui signaler des contenus ou des comportements malveillants et collabore étroitement avec les autorités et les plateformes numériques pour en obtenir le retrait. L'association mène également des actions de formation, de sensibilisation et de plaidoyer à l'attention des jeunes, des professionnels, des entreprises et des pouvoirs publics.

Reconnue pour ses compétences dans la lutte contre la pédocriminalité, les discours illégaux et les violences sexuelles en ligne, Point de Contact s'engage en faveur d'espaces numériques plus sûrs, plus inclusifs et plus respectueux des droits fondamentaux.

RÉSEAUX SOCIAUX :    

CONTACT PRESSE : presse@pointdecontact.net